

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 14 mai 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-26

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 mai 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le lundi 30 avril 2018.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 5 mars 2018.

.....

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 05 mars 2018

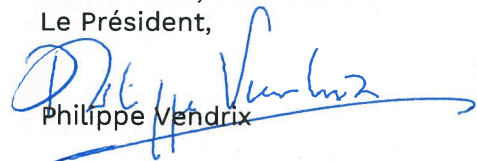
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	2
Votes exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte rendu du conseil d'administration du 5 mars 2018.

Fait à Tours, le 15 mai 2018
Le Président,


Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	22 MAI 2018
	Transmise au recteur le :	22 MAI 2018

Direction des Affaires Juridiques

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 05 MARS 2018**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Anne DUITTOZ ; M. Emmanuel NÉRON ; M. Philippe PRÉVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ; Mme Chantal BARRIN LE GUELLEC ; Mme Christelle DUTILLEUL ; Mme Mathilde GRALEPOIS ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Kilian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER ; M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAUT ; M. Benoit WOLF ; M. Bastien COLLINOT ; Mme Anne BESNIER ; Mme Catherine BEAUMONT ; M. Sébastien LAMBERT.

Ont donné procuration

M. Jean FABBRI à M. Stéphane SERVAIS
M. David FIALA à M. Kilian RASCHEL
M. Dominique VAILLANT à M. Benoit WOLF
M. Benjamin CACQUET à M. Bastien. COLLINOT
Mme Catherine De COLBERT à Mme. Catherine BELZUNG
Mme Carole FAISANDIER à M. Philippe ROINGEARD
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON, Vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel LESIGNE, Vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; M. Daniel ALQUIER, Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc DESMET ; Vice-président des relations internationales ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Philippe ROINGEARD ; vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE ; M. Eric-Alain ZOUKOUA, Vice-président chargé des finances ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques ; Mme Nicole BODET-CASSEREAU, Agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur du cabinet du Président ; Mme Nathalie ALBERT, Directrice de l'UFR Droit, Économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ Directeur de l'IUT de Blois ; M. Benoist PIERRE, Directeur du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines, M. Philippe DAILLOUX, Directeur des Services Financiers ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des Ressources Humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 13 novembre 2017

Le compte rendu du conseil d'administration du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2018-01.

1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2017

Le compte rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2018-02.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations du Président

- Présentation de M. Didier SABOURAULT, nouveau directeur de cabinet du président et ancien directeur de l'association des maires d'Indre et Loire.

- Élections étudiantes

Les élections pour le renouvellement des représentants étudiants aux conseils centraux (conseil d'administration, commission de la formation et de la vie étudiante et commission recherche) se dérouleront les 19 et 20 mars prochains.

- Dévolution immobilière

Audition de l'université le 1^{er} mars dernier devant la commission de l'immobilier de l'État (CIE), composée de représentants de la direction de l'immobilier de l'État (DGFIP) et de la DGESIP.

La CIE a confirmé que l'université avait le temps pour prendre ses décisions sur chacune des étapes du processus de dévolution. Il est nécessaire que l'université poursuive le travail engagé afin d'avoir une bonne connaissance de son patrimoine et une stratégie immobilière stabilisée.

2.2. COMUE – CVL projet stratégique du site

Est remis aux conseillers un projet de stratégie de site qui constituera le volet commun du contrat pluriannuel d'établissement 2018-2022.

Ce document sera soumis au conseil académique avant approbation par le conseil d'administration le 16 avril 2018.

2.3. Mise en place de la loi orientation et réussite des étudiants

Un courrier, signé de certains membres du conseil d'administration, a été adressé au Président pour lui demander de faire un point sur la mise en place de la loi ORE (orientation et réussite des étudiants), notamment sur les dispositifs mis en place pour accompagner les nouveaux étudiants.

Il y a plusieurs modalités de soutien et d'accompagnement annoncées :

- soutien des formations dites « sous tension » (PACES, psychologie et droit) : dotation exceptionnelle en heures complémentaires et en masse salariale ;
- accompagnement du processus d'évaluation des candidats ;
- création de modules spécifiques d'accompagnement des étudiants.

À ce jour, les moyens annoncés n'ont pas encore fait l'objet d'une notification officielle.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Approbation du compte financier 2017

Conformément à l'article 212 du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et aux articles R. 719-102 et R. 719-104 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit se prononcer sur le compte financier arrêté par l'agent comptable, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes.

Il délibère sur le montant et sur l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes. Le compte approuvé est ensuite transmis à l'autorité de tutelle, puis au juge des comptes.

Le compte financier est présenté par Mme l'agent comptable.

Le conseil d'administration approuve la correction des comptes de bilans pour un montant total au compte 110 de + 219 762,09€ par la délibération n° 2018-03 (29 votes – 26 pour – 3 abstentions).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2017 de l'université de Tours pour le budget principal, au compte 110 – report à nouveau, pour 2 959 582,86€ par la délibération n°2018-03.

Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2017 de la Fondation Rabelais, au compte 119 – report à nouveau – 13 879,43€ par la délibération n°2018-03 (29 votes – 26 pour – 3 abstentions).

Le conseil d'administration approuve les états réglementaires par la délibération n°2018-03 (29 votes – 26 pour – 3 abstentions).

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 23 février 2018

En plus de l'examen du compte financier 2017, la commission des moyens a examiné une proposition d'exonération des frais de structure (20%) relative aux prestations de recherche externe lorsqu'elles sont commandées par une unité de recherche de l'université multi-tutelles, quelle que soit la tutelle commanditaire.

Il est proposé une exonération des frais de structure pour les prestations de recherche commandées par les unités de recherche multi-tutelles, quelle que soit la tutelle commanditaire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la commission des moyens par la délibération n°2018-04.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Utilisation de l'emploi PRCE n°1160 en éducation musicale susceptible d'être vacant à la rentrée universitaire 2018

Compte tenu de la mutation probable de M. Erwan Beaudouin, titulaire du poste, le conseil d'administration doit se prononcer sur l'utilisation de ce support de poste à la rentrée 2018.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation de l'emploi PRCE n°1160 en éducation musicale pour la rentrée 2018 par la délibération n°2018-05.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

5.1. Modifications des statuts de l'Université

Dans la perspective des élections des représentants étudiants aux conseils centraux les 19 et 20 mars 2018, il est nécessaire de modifier les statuts de l'université afin de les mettre en conformité avec le code de l'éducation, s'agissant de la répartition des sièges à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission recherche, eu égard aux quatre secteurs de formation mentionnés à l'article L. 712-4 du code de l'éducation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'université par la délibération n°2018-06.

5.2. Approbations de conventions.

Deux conventions de partenariat sont proposées au conseil d'administration pour renouvellement : la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine et le contrat d'objectifs 2018-2021 avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Conformément à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver les conventions signées par le Président.

Le conseil d'administration approuve la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine par la délibération n°2018-07 (29 votes – 26 pour – 3 contre).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le contrat d'objectifs avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire par la délibération n°2018-07.

5.3. Actualisation du guide des achats et des marchés publics

Il s'agit d'une actualisation de certains seuils en raison de modifications réglementaires. L'actualisation est présentée pour information.

5.4. Délégation de pouvoir au président pour signer des marchés supérieurs à 500 000 € ou sans montant maximum

La délégation de pouvoir accordée au président de l'université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de signature au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au président de l'université pour le marché de la maintenance préventive et corrective des extincteurs, des robinets d'incendie armé, des colonnes sèches et des poteaux incendies sur les pôles immobiliers de Tours, La Riche, Fondettes, Joué-lès-Tours (37) et Blois (41) de l'université de Tours, pour la période 2018-2022, par la délibération n°2018-08.

5.5. Prorogation de la fondation partenariale Philippe Mauras

La durée de la fondation partenariale Philippe Maupas, créée par le conseil d'administration lors de sa séance du 13 février 2012, est fixée, en vertu de l'article 5 de ses statuts, à 5 ans (à compter de la publication de l'arrêté de la Rectrice autorisant sa création, arrêté publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation le 20 juin 2013). Ce même article 5 prévoit la possibilité de proroger ladite fondation pour une durée au moins égale à 5 ans.

Le conseil d'administration approuve la prorogation de la fondation partenariale Philippe Mauras par la délibération n°2018-09 (29 votes – 26 pour – 3 contre).

5.6. Autorisation d'Ester en justice.

L'université de Tours a signé un marché de maîtrise d'œuvre (notifié le 5 janvier 2015) avec un groupement, constitué d'un cabinet d'architectes et d'un bureau d'études, pour la réfection (clos et couvert) du bâtiment E de l'IUT de Tours. Il s'est avéré que les travaux livrés (lot n°7 ventilation) ne correspondaient pas aux prescriptions du CCTP (cahier des clauses techniques et particulières). Malgré plusieurs tentatives de conciliation, aucune solution satisfaisante pour l'université n'a été proposée par le mandataire. Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le président de l'université à déposer auprès du Tribunal administratif d'Orléans un référé expertise afin qu'une expertise soit réalisée par un expert judiciaire désigné par le Tribunal administratif.

Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le président de l'université à déposer un référé expertise devant le Tribunal administratif d'Orléans par la délibération n°2018-10.

6 ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Approbation des propositions de la CFVU du 18 janvier 2018

La CFVU du 18 janvier 2018 a émis des avis et des propositions qui doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan de formation des doctorants, l'attribution de crédits doctoraux, le bornage de l'année universitaire et la convention de partenariat avec l'institut régional de formation sanitaire et sociale par la délibération n°2018-11.

6.2.a Approbation des capacités d'accueil, des critères de sélection et des dates de campagne de recrutement en PEIP, DUT et licence professionnelle

Dans le cadre de la campagne de recrutement pour la rentrée 2018, le conseil d'administration doit approuver les attendus, les critères de sélection et les dates de campagne de recrutement pour le parcours PEIP, les diplômes universitaires de technologie (DUT) et les licences professionnelles.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité par la délibération n°2018-12 :

- les attendus du réseau Polytech pour l'accès aux parcours PEIP ;
- les attendus nationaux, spécifiques et les critères d'ordonnement des candidatures pour les DUT des IUT de Tours et Blois ;
- les capacités d'accueil, critères de sélection et dates des campagnes de sélection pour les LP.

6.2.b Approbation des capacités d'accueil, des critères de sélection et des dates de campagne de recrutement en Master 1 et 2

Dans le cadre de la campagne de recrutement pour la rentrée 2018, le conseil d'administration doit approuver les capacités d'accueil, les critères de sélection et les dates de campagne de recrutement pour les masters 1 et 2.

Le conseil d'administration approuve les modalités des dossiers de recrutement, les capacités d'accueil, les critères de sélection et les dates de campagne de recrutement des masters 1 et 2 par la délibération n°2018-13 (29 votes – 26 pour – 3 contre).

6.3. Modification du bornage de l'université

Des demandes supplémentaires de dérogation au bornage de l'année universitaire sont présentées par l'UFR de droit, économie et sciences sociales, en supplément de celles proposées par la CFVU du 18 janvier 2018 et approuvées par la délibération n°2018-12 du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les dérogations au bornage de l'année universitaire pour l'UFR de droit, économie et sciences sociales par la délibération n°2018-13.

7. RECHERCHE ET VALORISATION

7.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 23 janvier 2018

M. Emmanuel Lesigne présente le compte rendu.

7.2. Compte rendu des conventions « recherche et valorisation » signées par le Président de l'université dans le cadre des pouvoirs délégués par le conseil d'administration

M. D. Alquier présente les conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 9 mai 2018



Le Président,
Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)